

# Signaler les contrôles, c'est bientôt fini !

**ROUTES.** Le décret vient d'être signé mais il doit encore être validé par le Conseil d'Etat pour être mis en œuvre. Les applis qui signalent les contrôles de police sur les routes seront interdites.

PAR FRÉDÉRIC MOUCHON

**FINIE** la vieille technique de l'appel de phares. Quand les 20 millions d'utilisateurs d'applications d'aide à la conduite (Coyote, Waze, TomTom...) veulent prévenir de la présence d'un contrôle routier, il leur suffit de cliquer sur le policier ou sur le pictogramme... « danger temporaire ». Un clic qui ruine l'effet de surprise des policiers. Intolérable pour le Premier ministre qui souhaite en finir avec ces signalements.

Un décret, signé par le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur, vise à « interdire la diffusion, au moyen d'un service électronique d'aide à la conduite ou à la navigation, de tout message susceptible de nuire à l'efficacité des opérations de police dans certains périmètres ». Le texte a été envoyé pour avis à la Commission européenne et devra passer par le Conseil d'Etat avant d'être adopté. Si c'est le cas, il permettra d'ici quelques mois aux forces de l'ordre d'obliger les opérateurs à couper leur service dans une zone donnée en cas de « contrôle sensible ».

Le décret cible notamment les contrôles effectués « dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou la criminalité organisée, les actions de sécurité routière, la recherche de détenus évadés ou de personnes enlevées ». « Ces signalements ont des effets déplorables dans certains cas quand

un contrôle d'alcoolémie est signalé à la sortie d'une boîte de nuit ou qu'une opération de police est en cours pour arrêter un criminel, souligne le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe. Il faut donner la faculté aux forces de l'ordre de se rendre invisibles. »

**DIFFICILE À APPLIQUER** « Enfin ! » réagit la présidente de la Ligue contre la violence routière, Chantal Perrichon, qui milite depuis des années pour l'interdiction de ces « avertisseurs ». « C'est la moindre des choses d'interdire à des automobilistes de signaler la présence de policiers qui sont là pour assurer notre sécurité. » « En novembre 2015, nous nous sommes engagés à couper totalement notre service dans Paris quand l'alerte attentat a été déclenchée et nous avons fait pareil à Bruxelles pour ne pas

compromettre les opérations de police », indique un porte-parole de Coyote, qui revendique 4 millions d'abonnés à son application.

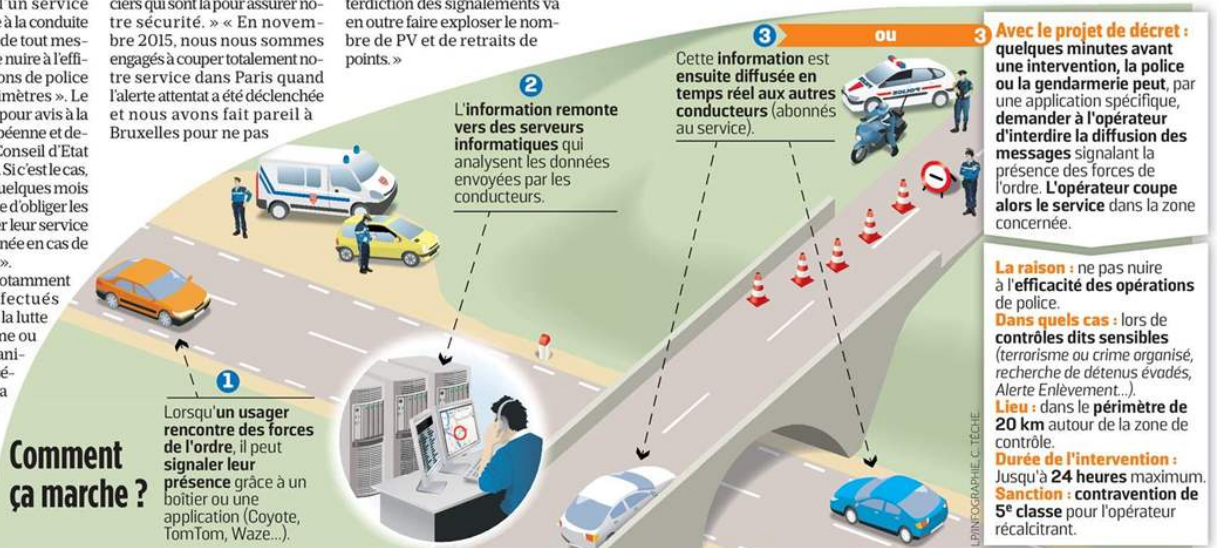
Mais l'entreprise défend la pertinence de son système. « Ce décret, qui sera techniquement très compliqué à appliquer, nous obligerait dans une zone donnée à supprimer toutes nos alertes alors que 80 % des informations que nous relayons concernent des accidents ou des bouchons », détaille la société. « Le gouvernement vient de signer la mort de précieux aides à la conduite et à la sécurité routière, s'étrangle la Ligue de défense des conducteurs. Cette interdiction des signalements va en outre faire exploser le nombre de PV et de retraits de points. »

« CES SIGNALEMENTS ONT DES EFFETS DÉPLORABLES DANS CERTAINS CAS [...], QUAND UNE OPÉRATION DE POLICE EST EN COURS POUR ARRÊTER UN CRIMINEL »  
EMMANUEL BARBE, DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## Les appels de phares, c'est oui

**AVANT QUE** les boîtiers avertisseurs ne se déploient en masse dans nos voitures, certains automobilistes avaient pris l'habitude de signaler par un appel de phares la présence de képis le long de la route. Une pratique qui, contrairement aux idées reçues, n'est pas aujourd'hui prohibée. Seule l'utilisation d'un brouilleur de radar, capable de détecter précisément un radar et d'en

brouiller le signal, est interdite. Mais utiliser une application avec son GPS ou son portable pour avertir ou informer de la localisation d'appareils ou d'une « zone de danger » n'est pas prohibé par le Code de la route. La Cour de cassation a d'ailleurs récemment confirmé la relaxe d'une dizaine d'internautes poursuivis pour avoir averti de la présence de contrôles routiers sur Facebook. F.M.



## TOURISME

# La Normandie et la Côte d'Azur font le plein pour le 1<sup>er</sup> Mai

Il y aura beaucoup de monde sur les routes pour ce pont de trois jours.

PAR AYMERIC RENOU

**CHIC**, encore un week-end prolongé ! Après celui de Pâques, ce pont du 1<sup>er</sup> Mai offre une nouvelle fois l'opportunité de s'échapper pour trois jours. Celui du 8 Mai, la semaine prochaine, coïncide avec le second tour de la présidentielle et s'annonce déjà beaucoup moins prisé que celui qui commence ce soir. Le site Weekendsk.fr, spécialisé dans la vente de très courts séjours, constate un effet « élection », avec des réservations moindres et surtout écourtées, puisque 45 % des clients ont déjà prévu de repartir dès le dimanche afin de pouvoir voter.

L'attrait pour des escapades à l'occasion de ce pont du 1<sup>er</sup> Mai s'en retrouve donc décuplé, avec des réservations en hausse de 4 % et une dépense moyenne de 235 € chez Weekendsk, bien que la météo ne soit pas favorable, avec des températures très en deçà des normales de saison.

**CIRCULATION DIFFICILE** Bison futé prévoit des difficultés sur les routes dès ce soir, avec de l'orange pour les départs depuis la région parisienne. Les retours s'annoncent encore plus compliqués lundi, avec des retours orange au niveau national et même rouge sur les routes traversant l'Auvergne - Rhône-Alpes.

Comme à l'accoutumée, l'immense majorité des partants utiliseront leur voiture pour se rendre en France et à seulement quelques heures de route de leur domicile, le plus souvent chez des proches. 97,3 % des réservations enregistrées par Weekendsk.fr le sont pour des destinations hexagonales, les Franciliens privilégiant la Normandie ou la région Centre, ceux de la région Paca profitant de la proximité de la côte méditerranéenne pour s'échapper sur les plages de la Côte d'Azur.

Pour celles et ceux qui choisissent une destination à l'étranger, les courts séjours à la découverte d'une capitale

européenne ont toujours autant la cote. Une ville se détache particulièrement cette année : Lisbonne. La capitale portugaise se place en tête des destinations européennes les plus réservées chez quasiment tous les tour-opérateurs. Aux côtés d'Amsterdam et de Barcelone pour le site de réservations de location de vacances Hometogo.fr, mais aussi dans le top 3, avec Londres et Rome, du site de vente et comparateur en ligne Govoyages.com et de Weekendsk.fr.

Il n'est pas trop tard pour réserver. En ultra-dernière minute, il reste encore des places pour s'échapper, à partir de demain et jusqu'à lundi : une re-



cherche réalisée hier soir sur Govoyages offrait pas moins de 64 offres, à partir de 389 € par personne, pour un séjour de 3 jours/2 nuits avec vols et hôtels... à Lisbonne.

**Pour le week-end, la Normandie (ici Deauville) est privilégiée par les Franciliens.**

LE PHOTOGRAPHE C. TICHE